



SAS A&M FRENCH BANDIT

72 Boulevard Victor Hugo

93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



SOMMAIRE CHD

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte rendu.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
COMPTES ANNUELS.....	7
Bilan - Actif.....	8
Bilan - Passif.....	9
Compte de résultat synthétique.....	10
Compte de résultat synthétique.....	11
ANNEXE COMPTABLE.....	12
Annexe des comptes annuels.....	13
DETAIL DES COMPTES.....	23
Bilan - Actif détaillé.....	24
Bilan - Passif détaillé.....	26
Compte de résultat détaillé.....	28
Liste des immobilisations.....	33
IMPRIMES FISCAUX.....	35
Réal Normal.....	36

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée pour l'entité :

SAS A&M FRENCH BANDIT

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	527 535 €
Chiffre d'affaires	1 380 154 €
Résultat net comptable	-409 178 €

Fait à MONTLUCON,
Le 16/03/2024.

Nathalie CARRAT,
Expert-comptable.

DOSSIER DE GESTION

SYNTHÈSE

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	1 380 154	1 664 826		-284 671	-17
Ventes de marchandises	528 733	1 553 805		-1 025 072	-66
Production de l'exercice	874 208	248 891		625 317	251
Marge commerciale	233 138	1 529 692		-1 296 554	-85
Marge globale	704 122	1 038 377		-334 255	-32
Valeur ajoutée	8 017	-317 968		325 985	-103
Excédent brut d'exploitation	-356 914	-656 959		300 045	-46
Amortissements et provisions	48 638	51 318		-2 680	-5
Résultat d'exploitation	-409 467	-712 774		303 308	43
Résultat financier	-2 941	-55 734		52 793	95
Résultat courant	-412 408	-768 508		356 100	46
Résultat exceptionnel	-7 003	-109 028		102 024	94
Résultat net de l'exercice	-409 178	-877 536		468 358	53

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	-363 200	-837 905		474 706	-57
Fonds de roulement net global	-142 623	-77 323		-65 300	84
Besoin en fonds de roulement	-164 483	-141 156		-23 327	17
Trésorerie	21 860	63 833		-41 972	-66

RATIOS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	23	12		11	98
Crédit fournisseurs (en jours)	76	74		2	3
Rotation stocks (en jours)	39	117		-78	-67
Autonomie financière		-1			-64
Capacité de remboursement	-1	-1			1
Taux d'endettement	-2	-1		-1	56
Rentabilité financière	3	2		1	71
Rentabilité commerciale		-1			-43

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 380 154	100	1 664 826	100	-284 671	-17
Ventes de marchandises	528 733	100	1 553 805	100	-1 025 072	-66
- Coût d'achat des march. vendues	295 594	56	24 113	2	271 482	
MARGE COMMERCIALE	233 138	44	1 529 692	98	-1 296 554	-85
Production vendue (biens et services) *	851 421	97	111 021	45	740 401	667
+ / - Production stockée *	-80 992	-9	-2 552	-1	-78 440	
+ Production immobilisée *	103 779	12	140 422	56	-36 643	-26
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	874 208	100	248 891	100	625 317	251
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 402 941	100	1 802 696	100	-399 755	-22
- Matières premières *	378 484	43	735 691	296	-357 207	-49
- Sous-traitance (directe) *	24 741	3	4 515	2	20 226	448
MARGE DE PRODUCTION *	470 983	54	-491 315	-197	962 299	196
MARGE BRUTE TOTALE	704 122	51	1 038 377	62	-334 255	-32
- Autres achats	3 715		2 694		1 021	38
- Charges externes	692 390	50	1 353 651	81	-661 261	-49
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	8 017	1	-317 968	-19	325 985	103
Subventions d'exploitation			4 000		-4 000	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 976		5 707		-1 732	-30
- Salaires et traitements	250 809	18	237 184	14	13 625	6
- Charges sociales	110 147	8	100 100	6	10 047	10
Total	-364 932	-26	-338 991	-20	-25 941	-8
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-356 914	-26	-656 959	-39	300 045	46
Reprises sur dép., prov., amorts	68				68	
+ Transferts de charges d'exploitation	1 500				1 500	
+ Autres produits d'exploitation	885		333		552	166
- Dotations amort. et dépréciations	48 638	4	51 318	3	-2 680	-5
- Autres charges d'exploitation	6 367		4 830		1 536	32
Total	-52 552	-4	-55 815	-3	3 263	6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-409 467	-30	-712 774	-43	303 308	43
Opérations en commun						
+ Produits financiers	480		831		-350	-42
- Charges financières	3 422		56 565	3	-53 143	-94
Total	-2 941		-55 734	-3	52 793	95
RÉSULTAT COURANT	-412 408	-30	-768 508	-46	356 100	46
+ Produits exceptionnels (1)	55 444	4	11 687	1	43 756	374
- Charges exceptionnelles (2)	62 447	5	120 715	7	-58 268	-48
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-10 233	-1			-10 233	
Total	3 230		-109 028	-7	112 257	103
RÉSULTAT EXERCICE	-409 178	-30	-877 536	-53	468 358	53

(1) dont produits cessions éléments cédés

4 135

4 135

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

1 543

1 543

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				33		16
Frais d'établissement	28 000	9 665	18 335		23 935	
Frais de développement	263 938	107 714	156 224		87 256	
Concessions, brevets et droits similaires	6 000	6 000				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				15		13
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	16 718	7 430	9 288		13 866	
Immobilisations corporelles en cours	71 547		71 547		76 032	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				5		1
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	23 735		23 735		7 440	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	409 938	130 809	279 129	53	208 530	30
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				14		35
Matières premières et autres appro	42 600		42 600		50 707	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis	15 546		15 546		96 538	
Marchandises	14 107		14 107		96 684	
Avances et acomptes versés sur commandes	10 450		10 450	2	5 924	1
Créances				26		23
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	102 837		102 837		53 065	
Autres créances (3)	32 921		32 921		100 152	
Fournisseurs débiteurs					3 992	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	23 539		23 539	4	74 657	11
Charges constatées d'avance (3)	6 407		6 407	1	1 339	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	248 406		248 406	47	483 059	70
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	658 344	130 809	527 535	100	691 589	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	11 163	2	5 281	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 067 962	392	1 290 344	187
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 810 092	-343	-932 556	-135
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-409 178	-78	-877 536	-127
SITUATION NETTE	-140 145	-27	-514 466	-74
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-140 145	-27	-514 466	-74
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	100 582	19	201 785	29
Emprunts et dettes financières diverses (3)	177 748	34	454 822	66
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-879			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	326 396	62	414 681	60
Dettes fiscales et sociales	50 438	10	122 997	18
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	8 299	2	11 771	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	5 097	1		
TOTAL DETTES	667 680	127	1 206 055	174
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	527 535	100	691 589	100

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

49 505
619 054
1 612
4 431

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	528 733	38	1 553 805	93	-1 025 072	-66
Production vendue (biens et services)	851 421	62	111 021	7	740 401	667
Montant net du chiffre d'affaires	1 380 154	100	1 664 826	100	-284 671	-17
Production stockée	-80 992	-6	-2 552		-78 440	
Production immobilisée	103 779	8	140 422	8	-36 643	-26
Subventions d'exploitation			4 000		-4 000	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 568				1 568	
Autres produits	885		333		552	166
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 405 393	102	1 807 028	109	-401 635	-22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	213 017	15	5 593		207 424	
Variation de stocks	82 577	6	18 519	1	64 058	346
Achats de matières premières et autres approvisionnements	370 377	27	684 600	41	-314 223	-46
Variation de stocks	8 107	1	51 091	3	-42 985	-84
Autres achats et charges externes	720 845	52	1 360 860	82	-640 015	-47
Impôts, taxes et versements assimilés	3 976		5 707		-1 732	-30
Salaires et traitements	250 809	18	237 184	14	13 625	6
Charges sociales	110 147	8	100 100	6	10 047	10
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	48 638	4	51 250	3	-2 612	-5
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			68		-68	-100
Dotations aux provisions						
Autres charges	6 367		4 830		1 536	32
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 814 860	131	2 519 803	151	-704 943	-28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-409 467	-30	-712 774	-43	303 308	43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change	480		831		-350	-42
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	480		831		-350	-42
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 304		56 565	3	-53 261	-94
Différences négatives de change	118				118	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 422		56 565	3	-53 143	-94
RÉSULTAT FINANCIER	-2 941		-55 734	-3	52 793	95
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-412 408	-30	-768 508	-46	356 100	46
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	51 309	4			51 309	
Sur opérations en capital	4 135		11 687	1	-7 553	-65
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 444	4	11 687	1	43 756	374
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	60 904	4	120 715	7	-59 812	-50
Sur opérations en capital	1 543				1 543	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 447	5	120 715	7	-58 268	-48
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 003	-1	-109 028	-7	102 024	94
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-10 233	-1			-10 233	
TOTAL DES PRODUITS	1 461 317	106	1 819 547	109	-358 229	-20
TOTAL DES CHARGES	1 870 496	136	2 697 083	162	-826 587	-31
Bénéfice ou Perte	-409 178	-30	-877 536	-53	468 358	53

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 527 535,39 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -409 178,36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/03/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société A&M a fait l'objet le 23/02/2023 d'une augmentation de capital par l'émission de 588 235 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0.01€ chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

La société Neftys Pharma a souscrit à la totalité de ces nouvelles actions.

La société A&M fait l'objet d'une consolidation par la société Alliando dont le siège social est situé au 81 rue d'Amsterdam, 75 008 Paris.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

La méthode d'amortissement est l'amortissement linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 à 7 ans
- Installation générale	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informat	2 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté et du risque encourus d'irrecouvrabilité.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement		TOTAL	183 673		108 264	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	6 000			
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels						
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		16 184			
		Matériel de transport		2 411		708	
		Matériel de bureau & mobilier informatique					
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours			76 032		20 239		
Avances et acomptes							
TOTAL				94 628		20 946	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			7 440		20 714	
TOTAL				7 440		20 714	
TOTAL GENERAL				291 741		149 924	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL			291 938	
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			6 000	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers		2 584		13 600	
		Matériel de transport				3 118	
		Mat. bureau, inform., mobilier					
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours			24 724		71 547		
Avances et acomptes							
TOTAL				27 309		88 265	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				4 419	23 735	
TOTAL				4 419		23 735	
TOTAL GENERAL				31 727		409 938	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		72 482	44 896		117 379
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		6 000			6 000
TOTAL		78 482	44 896		123 379
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	2 917	3 064	1 041	4 941
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	1 812	678		2 489
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		4 729	3 742	1 041	7 430
TOTAL GENERAL		83 211	48 638	1 041	130 809

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	96 684		82 577	14 107
Matières premières	50 707		8 107	42 600
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	96 538		80 992	15 546
TOTAL	243 929		171 676	72 254

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	23 735		23 735
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	102 837	102 837	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	105	105	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 551	15 551	
	Etat & autres	17 265	17 265	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	6 407	6 407	
TOTAUX		165 899	142 164	23 735
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 407
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 407

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	56 507
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	56 507

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	528 100,00	0,01
Titres émis pendant l'exercice	588 235,00	0,01
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 116 335,00	0,01

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 097
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 097

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	66 1 114 50 021 22 137 5 732
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	79 071

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

En ce qui concerne les engagements en matière d'Indemnités de Fin de Carrière, ceux-ci se montent à 622 euros.
Ils ne sont pas comptabilisés.

Cette somme a été déterminée de la façon suivante :

- Convention collective : Entreprise du commerce à distance
- Méthode de calcul choisie : méthode rétrospective prorata temporis (conforme IAS19).
- Population retenue : tous les salariés en CDI au 31/12/2023.
- Table de mortalité retenue: table réglementaire TH/TF 00-02
- Taux d'actualisation : 3.5% (inflation comprise).
- Taux de croissance des salaires : 3%
- Age minimal de départ à la retraite : 64 ans à l'initiative du salarié.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	992					992
Assurances à échoir	903					903
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

1 895

1 895

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						

TOTAL

1 895

1 895

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						

TOTAL

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	18 335	23 935	-5 600	-23
Frais d'augmentation de capita	28 000	28 000		
Amts frais augm. capital	-9 665	-4 065	-5 600	-138
Frais de développement	156 224	87 256	68 968	79
Frais recherche developpe	263 938	155 673	108 264	70
Amts frais recher.develop	-107 714	-68 418	-39 296	-57
Concessions, brevets et droits similaires				
Concessions brevets licen	6 000	6 000		
Amts conces. brevet licen	-6 000	-6 000		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	9 288	13 866	-4 578	-33
Inst.gene agen & ame dive	13 600	16 184	-2 584	-16
Mat de bureau et mat info	3 118	2 411	708	29
Amortissement a.a.i	-4 941	-2 917	-2 023	-69
Amts mat de bureau & info	-2 489	-1 812	-678	-37
Immobilisations corporelles en cours	71 547	76 032	-4 486	-6
Immobilisations en cours	71 547	76 032	-4 486	-6
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	23 735	7 440	16 295	219
Depots et caution. divers	23 735	7 440	16 295	219
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	279 129	208 530	70 600	34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	42 600	50 707	-8 107	-16
Matieres	42 600	50 707	-8 107	-16
Produits intermédiaires et finis	15 546	96 538	-80 992	-84
Produits finis	15 546	96 538	-80 992	-84
Marchandises	14 107	96 684	-82 577	-85
Stock de marchandises	14 107	96 684	-82 577	-85
Avances et acomptes versés sur commandes	10 450	5 924	4 526	76
Frs acomptes verses	10 450	5 924	4 526	76
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	102 837	53 065	49 771	94
Autres (3)	32 921	100 152	-67 232	-67
Compte collectif du personnel	105	105		
Etat impots societes	15 551	5 318	10 233	192
Tva deductibles s/immobil		164	-164	-100
Tva deduct.achats j frais	7 288	32 393	-25 104	-77
Tva ded intracom ms	157	75	82	110
Tva ded intracomm presta		11 373	-11 373	-100
Credit de tva a reporter	642	642		
Tva collectee		384	-384	-100
Tva collectee - pays-bas (nl)		17	-17	-100
Tva collectee - espagne		32	-32	-100
Tva collectee - grece		6	-6	-100
Tva collectee - autriche		15	-15	-100
Regul tva collectee belgique	986	986		
Regul tva collectee espagne	3 170	3 170		
Regul tva collectee		8 828	-8 828	-100
Regul tva deductible		4 101	-4 101	-100
Etat demande de remboursement	6	6		
Tva sur fnp	4 524	1 800	2 724	151
Tva sur avoirs a etabli	491	1 849	-1 359	-73
Paypal - banque - compte 2		1 022	-1 022	-100
Paypal		220	-220	-100
Stripe		18 588	-18 588	-100
Checkout		13 968	-13 968	-100
Fournisseurs débiteurs		3 992	-3 992	-100
Disponibilités	23 539	74 657	-51 119	-68

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
<i>Bnp 2959</i>	8 489	49 206	-40 717	-83
<i>Bnp 4659</i>		150	-150	-100
<i>Hsbc 09170264289</i>	10 427		10 427	
<i>Hsbc compte secondaire</i>		20 000	-20 000	-100
<i>Cic 0002010 2001</i>	149		149	
<i>Paypal</i>	1 032		1 032	
<i>Paypal chf</i>	131		131	
<i>Alma</i>	385		385	
<i>Shopify</i>	2 926		2 926	
<i>Virements internes</i>		5 301	-5 301	-100
Charges constatées d'avance (3)	6 407	1 339	5 067	378
<i>Charges constatees d'avan</i>	6 407	1 339	5 067	378
TOTAL ACTIF CIRCULANT	248 406	483 059	-234 653	-49
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	527 535	691 589	-164 053	-24

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

En Euro

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	11 163	5 281	5 882	111
Capital	11 163	5 281	5 882	111
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 067 962	1 290 344	777 618	60
Prime d'emission	2 067 962	1 290 344	777 618	60
Réserves				
Report à nouveau	-1 810 092	-932 556	-877 536	-94
Report a nouveau		-932 556	932 556	100
Report à nouveau débiteur	-1 810 092		-1 810 092	
Résultat de l'exercice (bénéfice / perte)	-409 178	-877 536	468 358	53
SITUATION NETTE	-140 144	-514 466	374 322	73
Subventions d'investissement				
Subvention investissement		15 698	-15 698	-100
Sub invest compte resulta		-15 698	15 698	100
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-140 145	-514 466	374 322	73
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	100 582	201 785	-101 203	-50
Pge - pret garanti par l'etat	21 457	30 538	-9 081	-30
Pret hsbc		31 178	-31 178	-100
Pret 2101280077564	62 534	88 957	-26 423	-30
Pret 10916 201020 02 - 70 k _	11 869	35 362	-23 493	-66
Pret hsbc / gravotech	3 043	4 747	-1 704	-36
Sur emp aupres ets de credit	66		66	
Hsbc 09170264289		4 431	-4 431	-100
Checkout	1 612		1 612	
Interets courus a payer		177	-177	-100
Releve cb		716	-716	-100
Releve amex		5 678	-5 678	-100
Emprunts et dettes financières diverses (3)	177 748	454 822	-277 074	-61
Depot cautionnement reçu	1 920	1 920		
Pret silvr - a&m	154 714	432 831	-278 118	-64
Associés c courants -1 an		70	-70	-100
C/c bandit family	20 000	20 000		
Associés c/c - interets courus	1 114		1 114	
Avances et acptes recus commandes en cours	-879		-879	
Clients - avances et acomptes	-879		-879	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 396	414 681	-88 285	-21
Dettes fiscales et sociales	50 438	122 997	-72 559	-59
Dettes prov conges payes	16 359	10 450	5 909	57
Urssaf	6 071	6 388	-316	-5
Prevoyance employes		978	-978	-100
Prevoyance alan insurance	1 745	3 908	-2 163	-55
B2v gestion association	7 145		7 145	
Ticket restaurant	950		950	
Taxe apprentissage liberatoire	41		41	
Org. soc. charges a payer	5 670	3 342	2 328	70
Impots, prelevement a la sourc		687	-687	-100
Prelevement a la source	1 566		1 566	
Tva intracomm presta		11 373	-11 373	-100
Tva intracom ue mses	157	75	82	110
Tva a payer		61 774	-61 774	-100
Tva a payer - guichet unique	413	11 250	-10 837	-96
Tva collectee - italie		32	-32	-100
Tva collectee - belgique		6 724	-6 724	-100
Tva collectee - slovenie		42	-42	-100
Regul tva collectee	835		835	

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Tva s/factures a etablr	9 418	5 974	3 444	58
Etat charges a payer	67		67	
Autres dettes	8 299	11 096	-2 797	-25
Clients avoirs a etablr	3 007	11 096	-8 089	-73
Cartes cadeaux shopify	2 566		2 566	
Divers - charges a payer	2 726		2 726	
Clients créditeurs		675	-675,11	-100
Produits constatés d'avance	5 097		5 097	
Produits constatees d'avance	5 097		5 097	
TOTAL DETTES	667 680	1 206 055	-538 375	-45
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	527 535	691 589	-164 053	-24
(1) Dont à plus d'un an	49 505			
(1) Dont à moins d'un an	619 054			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	1 612	4 431		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	528 733	38	1 553 805	93	-1 025 072	-66
Vtes de marchandises e-comme			1 239 368	74	-1 239 367	-100
Ventes - italie			947		-947	-100
Ventes - luxembourg			8 063		-8 062	-100
Ventes - pays-bas (nl)			1 327		-1 326	-100
Ventes - portugal			222		-222	-100
Ventes - irlande			250		-250	-100
Ventes - espagne			1 529		-1 528	-100
Ventes - allemagne			884		-884	-100
Vtes de marchandises point d			247 231	15	-247 231	-100
Ventes - belgique			47 170	3	-47 169	-100
Ventes - grece			136		-136	-100
Ventes - autriche			89		-88	-100
Ventes - slovenie			191		-191	-100
Vtes march ecom allemagne	465				466	
Vtes march ecom autriche	33				33	
Vtes march ecom belgique	12 768	1			12 768	
Vtes march ecom danemark	27				27	
Vtes march ecom espagne	244				245	
Vtes march ecom france	303 224	22			303 224	
Vtes march ecom irlande	49				49	
Vtes march ecom italie	52				52	
Vtes march ecom luxembourg	1 350				1 350	
Vtes march ecom pays bas	414				415	
Vtes march ecom portugal	82				82	
Vtes march ecom roumanie	29				30	
Vtes march suede	250				250	
Vtes dir march b to b 20%	9 725	1			9 725	
Vtes amz march b to b 20%	1 204				1 205	
Vtes march ecom suisse	4 565				4 566	
Vtes march ecom monaco	606				607	
Vtes march ecom gde bretagne	294				295	
Vtes march ecom la reunion	118				118	
Vtes march ecom usa	329				330	
Vtes dir march neftys 20%	65 828	5			65 828	
Vtes march ecom australie	27				27	
Vtes march ecom canada	71				71	
Vtes march ecom singapour	31				31	
Vtes march ecom emirats arabes	28				28	
Vtes march ecomm martinique	130				131	
Vtes march amazon allemagne	40				41	
Vtes march amazon belgique	1 966				1 966	
Vtes march amazon espagne	54				54	
Vtes march amazon france	111 037	8			111 037	
Vtes march amazon luxembourg	474				475	
Vtes march amazon pologne	43				43	
Vtes march amazon portugal	60				61	
Vtes march amazon suisse	1 545				1 545	
Vtes march amazon grande breta	44				44	
Vtes march market place france	3 878				3 879	
Vtes directe march france	2 611				2 612	
Vtes dir march b to b intracom	30				30	
Vtes amz march b to b intracom	300				301	
Vtes de mses pt de vente - s			6 398		-6 398	-100
Vtes dir march b to b export	4 709				4 709	
Production vendue (biens et services)	851 421	62	111 021	7	740 401	667
Ca 5.5 %			117		-116	-100
Vtes pf ecom allemagne	189				189	
Vtes pf ecom belgique	13 537	1			13 538	
Vtes pf ecom croatie	87				88	
Vtes pf ecom espagne	373				373	
Vtes pf ecom france	386 424	28			386 425	
Vtes pf ecom irlande	83				83	
Vtes pf ecom italie	290				290	
Vtes pf ecom luxembourg	2 393				2 393	
Vtes pf ecom pays bas	618				618	
Vtes pf ecom pologne	25				25	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Vtes pf ecom portugal	51				52	
Vtes pf b to b 20%	91 106	7			91 106	
Vtes pf ecom suisse	4 534				4 534	
Vtes pf ecom monaco	1 642				1 643	
Vtes pf ecom gde bretagne	482				483	
Vtes pf ecom la reunion	82				83	
Vtes pf ecom usa	529				529	
Ventes directes neftys 20%	205 771	15			205 772	
Vtes pf ecom canada	409				410	
Vtes pf ecom singapour	25				25	
Vtes pf ecom israel	68				69	
Vtes pf ecom japon	29				30	
Vtes pf ecom emirats arabes un	96				97	
Vtes pf mp/whol france	6 985	1			6 985	
Ventes intracommunautaires	1 571				1 572	
Vtes pf b to b export	24 374	2			24 374	
Ventes prest. de services	20 265	1			20 266	
Frais de transport france			99 384	6	-99 383	-100
Port/vte allemagne	95				95	
Port/vte autriche	16				16	
Port/vte belgique	2 596				2 596	
Port/vte croatie	8				8	
Port/vte danemark	8				8	
Port/vte espagne	63				64	
Port/vte france	63 398	5			63 399	
Port/vte irlande	23				24	
Port/vte italie	77				78	
Port/vte luxembourg	364				364	
Port/vte pays bas	87				87	
Port/vtes pologne	15				15	
Port/vte portugal	47				47	
Port/vte roumanie	13				14	
Port/vte suede	23				23	
Port/vte suisse	2 366				2 367	
Port/vte monaco	133				133	
Port/vte gde bretagne	147				148	
Port/vte la reunion	90				91	
Port/vte usa	113				113	
Port/vte australie	12				12	
Port/vte canada	66				66	
Port/vte singapour	21				21	
Port/vte israel	12				12	
Port/vte japon	12				12	
Port/vtes emirats arabes unis	30				30	
Port/vtes martinique	21				21	
Produits des activites annexes	21 120	2	11 520	1	9 600	83
Port s/ventes intracom	44				44	
Port s/ventes export	3 420				3 421	
Port s/vtes b to b 20%	451				452	
Litige amazon exonere	828				828	
R.r.r. accord,s par l'entrepri	-6 146				-6 145	
R.r.r. /ventes produits finis	-189				-189	
Montant net du chiffre d'affaires	1 380 154	100	1 664 826	100	-284 671	-17
Production stockée	-80 992	-6	-2 552		-78 440	
Var des stocks de produit	-80 992	-6	-2 552		-78 440	
Production immobilisée	103 779	8	140 422	8	-36 643	-26
Prod°immob - corporelles	103 779	8	140 422	8	-36 643	-26
Subventions d'exploitation			4 000		-4 000	-100
Subventions d'exploitatio			4 000		-4 000	-100
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	1 568				1 569	
Rep/prov sur d.pr,ciations cr,	68				69	
Transf/ charges personnel exo	1 500				1 500	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Autres produits	885		333		552	166
<i>Produits divers de gestion cou</i>	885				885	
<i>Produits div. gest. cour.</i>			333		-333	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 405 393	102	1 807 028	109	-401 635	-22
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	213 017	15	5 593		207 424	
<i>Achats marchandises</i>	18 300	1			18 300	
<i>Achats echantillons</i>	1 071				1 071	
<i>Achat de stickers</i>			5 593		-5 593	-100
<i>Veto sante</i>	197 420	14			197 420	
<i>Rrro /achats marchandises</i>	-3 774				-3 774	
Variation de stocks	82 577	6	18 519	1	64 058	346
<i>Variation stock marchand</i>	82 577	6	18 519	1	64 058	346
Achats de mat. premières et autres appro.	370 377	27	684 600	41	-314 223	-46
<i>Matieres premieres</i>	68 925	5	280 947	17	-212 023	-75
<i>Achat mat premiere echantillon</i>	57				57	
<i>Production / transformation</i>	252 038	18	387 975	23	-135 937	-35
<i>Production transf cee</i>	4 121				4 121	
<i>Mat 1ere/pf cee</i>	2 295				2 295	
<i>Emballages</i>	42 941	3	15 677	1	27 264	174
Variation de stocks	8 107	1	51 091	3	-42 985	-84
<i>Variation stock mat 1ere</i>	8 107	1	51 091	3	-42 985	-84
Autres achats et charges externes	720 845	52	1 360 860	82	-640 015	-47
<i>Achats etudes prest servi</i>	24 741	2	4 515		20 226	448
<i>Achats four ent ptit equi</i>	743		2 694		-1 951	-72
<i>Achats four administrativ</i>	2 971				2 971	
<i>Sous traitance outil marketing</i>	27 046	2	44 500	3	-17 454	-39
<i>Sous-traitance ventes & market</i>			79 014	5	-79 014	-100
<i>Sous-tra itance logisticien</i>	68 448	5	113 265	7	-44 817	-40
<i>Sous traitance agences</i>	45 286	3	105 487	6	-60 201	-57
<i>Sous-traitance logistique gpe</i>	6 170				6 170	
<i>Sous-traitance gravure gpe</i>	513				513	
<i>Sous traitance diverse</i>	376				376	
<i>Locations immobilieres</i>	44 019	3	42 551	3	1 468	3
<i>Locations mobilieres</i>	3 572		3 826		-254	-7
<i>Locations diverses</i>	5 736				5 736	
<i>Maintenance informatique diver</i>	33				33	
<i>Primes d'assurance</i>	321				321	
<i>Assurances multirisques</i>	167		157		9	6
<i>Ass deces invalide / emprunt</i>	615				615	
<i>Personnel ext a l'entreprise</i>	8 000	1			8 000	
<i>Commission alibaba</i>	330		1 766		-1 436	-81
<i>Commission checkout</i>			15 819	1	-15 819	-100
<i>Commission alma</i>			4 848		-4 848	-100
<i>Commission shopify</i>	20 085	1	29 459	2	-9 374	-32
<i>Commission klavio</i>			9 846	1	-9 846	-100
<i>Commission gorgias</i>			3 297		-3 297	-100
<i>Paypal</i>			18 466	1	-18 466	-100
<i>Commissions ankorstore</i>	2 463		1 671		791	47
<i>Autres commissions</i>	44		771		-727	-94
<i>Commission faire</i>	773				773	
<i>Commission alta</i>	2 154				2 154	
<i>Commissions glady</i>	156				156	
<i>Commissions amazon</i>	28 237	2			28 237	
<i>Commissions cdiscount</i>	397				397	
<i>Commissions leclerc</i>	61				61	
<i>Commissions truffaut</i>	98				98	
<i>Commissions adeo market p</i>	300				300	
<i>Honoraires comptables</i>	12 605	1	11 754	1	851	7
<i>Honoraires cac</i>			1 600		-1 600	-100
<i>Autres honoraires</i>	2 000		3 658		-1 658	-45
<i>Honoraires juridiques</i>	9 575	1	5 271		4 304	82
<i>Honoraires cac</i>	5 000				5 000	
<i>Frais actes] contentieux</i>	1 329		319		1 010	316
<i>Publicite</i>	12 142	1	36 207	2	-24 065	-66

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Publicite facebook	99 735	7	365 694	22	-265 959	-73
Publicite google	98 612	7	254 264	15	-155 652	-61
Pinterest			5 556		-5 556	-100
La boutique rp			1 500		-1 500	-100
Foires et expositions	2 559				2 559	
Cadeaux non taxables			200		-200	-100
Catalogues et imprimes	212		484		-272	-56
Divers pourboires dons courant	2 683				2 683	
Transports sur achats	41 868	3			41 868	
Transports sur ventes	101 452	7	179 876	11	-78 424	-44
Voyages et déplacements	3 311		3 803		-491	-13
Missions et receptions	2 191		685		1 506	220
Frais telephone et telex	391		87		304	349
Affranchissement			22		-22	-100
Services bancaires et ass	474		7 927		-7 452	-94
Frais paiements alma	1 749				1 749	
Frais paiements paypal	11 248	1			11 248	
Frais paiements mollie	245				245	
Frais paiements shopify	3 261				3 261	
Frais paiement sumup	34				34	
Frais paiements plateforme	8 607	1			8 607	
Services bancaires	5 706				5 706	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 976		5 707		-1 732	-30
Taxe apprentissage	311				311	
Form.continue org.collect	434		1 487		-1 054	-71
Taxe d'apprent liberatoire/maj			1 335		-1 335	-100
Cvae / cfe	3 231		2 885		346	12
Salaires et traitements	250 809	18	237 184	14	13 625	6
Salaires appointements	234 684	17	233 141	14	1 542	1
Conges payes	5 909		3 842		2 067	54
Primes et gratifications	8 565	1			8 565	
Indem & avantages divers	1 651		200		1 451	726
Charges sociales	110 147	8	100 100	6	10 047	10
Cotisations urssaf	59 479	4	59 199	4	280	
Cotisations mutuelles	4 574		3 164		1 410	45
Cotisations caisse retraite	18 059	1	16 379	1	1 680	10
Cotisations assedic	2 430		1 258		1 172	93
Cotisations conges payes			1 247		-1 247	-100
Charges sociales /cp	2 328				2 328	
Medecine travail pharmaci	448		440		8	2
Tickets restaurant	7 205	1			7 205	
Prest. cheque déjeuner	312				312	
Autres charges personnels	15 312	1	2 208		13 105	594
Tickets restaurants			6 191		-6 191	-100
Berceau salarie			10 014	1	-10 014	-100
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	48 638	4	51 250	3	-2 612	-5
Dot amts immo inc & corp			51 250	3	-51 250	-100
Dot/amort. immob. incorporelles	44 896	3			44 896	
Dot/amort. immob. corporelles	3 742				3 742	
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			68		-68	-100
Prov°dep°client dout			68		-68	-100
Autres charges	6 367		4 830		1 536	32
Redevances brevets conces	5 333		4 079		1 254	31
Pertes de change sur creance e	136		661		-525	-79
Charges de gestion courante	897				897	
Charges div gestion courante			90		-90	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 814 860	131	2 519 803	151	-704 943	-28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-409 467	-30	-712 774	-43	303 308	43
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Différences positives de change	480		831		-350	-42
Gains de change	480		831		-350	-42
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	480		831		-350	-42
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	3 304		56 565	4	-53 261	-94
Interets emprunts & dette			4 165		-4 165	-100
Int emprunt et dettes assimil	1 623				1 623	
Interets emprunts silvr			52 400	4	-52 400	-100
Int cptes cour & des dep cred	1 114				1 114	
Interets decouvert	567				567	
Différences négatives de change	118				118	
Perte de charges financieres	118				118	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 422		56 565	4	-53 143	-94
RÉSULTAT FINANCIER	-2 941		-55 734	-3	52 793	95
RÉSULTAT COURANT	-412 408	-30	-768 508	-46	356 100	46
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	51 309	4			51 309	
Produits /exo ant,rieurs	51 309	4			51 309	
Sur opérations en capital	4 135		11 687	1	-7 553	-65
Produits de cession d',l,m. d'	4 135				4 135	
Quote part subven investi			11 687	1	-11 687	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 444	4	11 687	1	43 756	374
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	60 904	4	120 715	7	-59 812	-50
Penal.& amende fispenale	3 638		1 146		2 492	217
Charges excep s/ex anteri	57 266	4	119 569	7	-62 304	-52
Sur opérations en capital	1 543				1 543	
Vnc immob corporelles cedees	1 543				1 543	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 447	5	120 715	7	-58 268	-48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-7 003	-1	-109 028	-7	102 024	94
Impôt sur les bénéfices	-10 233	-1			-10 233	
Prdts-reports arriere deficits	-10 233	-1			-10 233	
TOTAL DES PRODUITS	1 461 317	106	1 819 547	109	-358 229	-20
TOTAL DES CHARGES	1 870 496	136	2 697 083	162	-826 587	-31
Bénéfice ou Perte	-409 178	-30	-877 536	-53	468 358	53

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

119 569

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

Calcul des amortissements à date du 31/12/2023

Transfert des amortissements à date du 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice	
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés		
2013000000 Frais d'aug cap & d'oper diver											
1	Honoraires avocat levée d	17/02/22	11 000	5	20	Lin	E	1 917 E	2 200 E	4 117	6 883
2	recherche de financemen	20/02/22	10 000	5	20	Lin	E	1 726 E	2 000 E	3 726	6 274
3	Honoraires opération capi	25/07/22	2 000	5	20	Lin	E	175 E	400 E	575	1 425
4	Accompagnement cession	03/10/22	5 000	5	20	Lin	E	247 E	1 000 E	1 247	3 753
Cumul du compte		201300000	28 000				E	4 065 E	5 600 E	9 665	18 335
(hors cessions)			28 000				E	4 065 E	5 600 E	9 665	18 335
2030000000 Frais recherche et develop											
1	Cplt alimentaire chien/ch	01/05/21	73 816	2	50	Lin	E	61 681 E	12 134 E	73 816	
2	Developpement system e	04/04/22	14 369	5	20	Lin	E	2 142 E	2 874 E	5 015	9 353
3	Creation visuelle site	14/07/22	3 100	5	20	Lin	E	290 E	620 E	910	2 190
4	Frais de R&D - frais de pe	01/09/22	64 389	5	20	Lin	E	4 304 E	12 878 E	17 182	47 207
5	Frais R&D - LANCEL	31/03/23	11 306	5	20	Lin	E	E	1 710 E	1 710	9 596
6	Frais R&D - Sac transport	31/05/23	20 227	5	20	Lin	E	E	2 050 E	2 050	18 176
7	Frais R&D - gamelles 2 20	31/05/23	10 269	5	20	Lin	E	E	1 210 E	1 210	9 060
8	Imperméable 2 2023	31/10/23	8 394	5	20	Lin	E	E	285 E	285	8 109
9	tapis de voyage 2023	30/06/23	11 009	5	20	Lin	E	E	1 116 E	1 116	9 893
10	Frais R&D - Pendentif lum	30/06/23	6 613	5	20	Lin	E	E	670 E	670	5 942
11	Frais R&D - Doudoune	30/11/23	9 255	5	20	Lin	E	E	162 E	162	9 092
12	Frais R&D - Gamelle rétra	30/06/23	7 606	5	20	Lin	E	E	771 E	771	6 835
13	Frais R&D - Tapis rafraich	30/06/23	10 876	5	20	Lin	E	E	1 102 E	1 102	9 773
14	Frais R&D - Accessoire Ch	30/04/23	12 711	5	20	Lin	E	E	1 713 E	1 713	10 997
Cumul du compte		203000000	263 938				E	68 418 E	39 296 E	107 714	156 224
(hors cessions)			263 938				E	68 418 E	39 296 E	107 714	156 224
2050000000 Conces & droit simil brev lic											
1	Kolosquare - licence 1 an	28/07/20	6 000	1	100	Lin	E	6 000 E	E	6 000	
Cumul du compte		205000000	6 000				E	6 000 E	E	6 000	
(hors cessions)			6 000				E	6 000 E	E	6 000	
2181000000 Installations generales											
1	Machine à graver - M20 P	27/08/21	2 584	31/08/23	20	Lin	E	697 E	344 E	1 041	1 543
2	Machine cncc gravure	09/03/22	13 600	5	20	Lin	E	2 221 E	2 720 E	4 941	8 659
Cumul du compte		218100000	16 184				E	2 917 E	3 064 E	5 982	10 203
(hors cessions)			13 600				E	2 221 E	2 720 E	4 941	8 659
2183000000 Materiel de bureau et informat											
1	Amazon dell ordi	14/02/20	916	3	33	Lin	E	879 E	37 E	916	
2	Mac Book pro 13	17/02/21	1 495	3	33	Lin	E	932 E	498 E	1 431	64
3	APPAREIL PHOTO SONY A	25/05/23	708	3	33	Lin	E	E	143 E	143	565

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SAS A&M FRENCH BANDIT
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
2183000000 Materiel de bureau et informat										
Cumul du compte		218300000	3 118			E	1 812 E	678 E	2 489	629
(hors cessions)			3 118			E	1 812 E	678 E	2 489	629
2310000000 Immobilisations en cours										
2	Frais R&D 2022 - litière+j	01/01/23	51 308			Na E	E	E		51 308
3	Frais R&D - litière 2023	31/12/23	3 511			Na E	E	E		3 511
4	Frais R&D - Jouet peluche	31/12/23	7 153			Na E	E	E		7 153
5	Frais R&D - Jouet dur	31/12/23	2 181			Na E	E	E		2 181
6	Frais R&D - Bandit & Brac	31/12/23	7 394			Na E	E	E		7 394
Cumul du compte		231000000	71 547			E	E	E		71 547
(hors cessions)			71 547			E	E	E		71 547
2750000000 Depot cautionnements verses										
1	Dépôt garantie 1 mois de l	22/03/22	3 840	23/11/23		Na E	E	E		3 840
2	CAUTION FUTURE HOUSE	23/09/19	450	01/01/23		Na E	E	E		450
3	CAUTION	01/01/21	3 600			Na E	E	E		3 600
4	gage-espèces - prêt HSB	23/10/20	20 000			Na E	E	E		20 000
5	C DISCOUNT	01/10/23	200	05/10/23		Na E	E	E		200
6	C DISCOUNT	01/10/23	100	25/10/23		Na E	E	E		100
7	C DISCOUNT	01/10/23	100	18/12/23		Na E	E	E		100
8	C DISCOUNT	16/10/23	100	18/12/23		Na E	E	E		100
9	C DISCOUNT	06/11/23	8	16/11/23		Na E	E	E		8
10 001	C DISCOUNT	27/11/23	20			Na E	E	E		20
10 002	C DISCOUNT	27/11/23	70	26/12/23		Na E	E	E		70
11	C DISCOUNT	05/12/23	115			Na E	E	E		115
Cumul du compte		275000000	28 604			E	E	E		28 604
(hors cessions)			23 735			E	E	E		23 735
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice	
				antérieurs	de l'exercice		cumulés			
			417 391	E	83 211	E	48 638	E	131 850	285 541
				D		D		D		
(hors cessions)			409 938	E	82 515	E	48 294	E	130 809	279 129
				D		D		D		

IMPRIMES FISCAUX

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)							
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23		Régime simplifié d'imposition					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal						X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société :						Adresse du siège social :							
SAS A&M FRENCH BANDIT 72 Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE													
SIRET 8 4 3 2 3 8 3 7 9 0 0 0 2 1						Mél : mathieu@french-bandit.com							
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales , désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :													
						SIRET							
B ACTIVITE													
Activités exercées						Vente à distance sur catalogue spécialisé						Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1 Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		411 807	
Bénéfice imposable à 15 %						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values													
PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %						PV à long terme imposables à 0 %							
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches													
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> ☐						Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> ☐							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> ☐						Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐						Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> ☐	
						Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> ☐						Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies A</i> ☐	
						Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> ☐						Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐						Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %													
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %													
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)													
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre													
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom / Adresse 0							
						N°							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre													
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom / Adresse							
						N°							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT													
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :							
CHD IGREC 40 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 03100 MONTLUÇON													
Tél : 0470053200						Tél :							
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant :							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 12/03/24 Lieu : SAINT-OUEN-SUR-SEINE							
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire : PRESIDENT MATHIEU EVEN							
						Signature							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐						prestataire :							

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%						
					0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A&M FRENCH BANDIT</u>			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>72 Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>8 4 3 2 3 8 3 7 9 0 0 0 2 1</u>			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>					
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)			AA					
AC.IIF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	28 000	AC	9 665	18 335	
		Frais de développement*	CX	263 938	CQ	107 714	156 224	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 000	AG	6 000		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	16 718	AU	7 430	9 288	
		Immobilisations en cours	AV	71 547	AW		71 547	
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
			Prêts	BF		BG		
			Autres immobilisations financières*	BH	23 735	BI		23 735
TOTAL (II)			BJ	409 938	BK	130 809	279 129	
AC.IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	42 600	BM		42 600	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	15 546	BS		15 546	
		Marchandises	BT	14 107	BU		14 107	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	10 450	BW		10 450	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	102 837	BY		102 837	
		Autres créances (3)	BZ	32 921	CA		32 921	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	23 539	CG		23 539		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 407	CI		6 407		
	TOTAL (III)	CJ	248 406	CK		248 406		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	658 344	1A	130 809	527 535		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A&M FRENCH BANDIT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	11 163	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 067 962	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-1 810 092	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-409 178	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-140 145	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	100 582	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	177 748	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	-879	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	326 396	
	Dettes fiscales et sociales			DY	50 438	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	8 299	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	5 097	
TOTAL (IV)			EC	667 680		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	527 535		
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	619 054	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 612	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	528 733	FB		FC	528 733	
	Production vendue { biens * services *		FD	735 439	FE		FF	735 439	
			FG	115 982	FH		FI	115 982	
			FJ	1 380 154	FK		FL	1 380 154	
	Chiffres d'affaires nets *						FM	-80 992	
	Production stockée *						FN	103 779	
	Production immobilisée *						FO		
	Subventions d'exploitation						FP	1 568	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	885	
	Autres Produits (1) (11)						FR	1 405 393	
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	213 017	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	82 577	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	370 377	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	8 107	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	720 845	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	3 976	
	Salaires et traitements *						FY	250 809	
	Charges sociales (10)						FZ	110 147	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	48 638	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	6 367	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 814 860	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-409 467	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	480	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	480	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 304	
	Différences négatives de change						GS	118	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	3 422	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 941		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-412 408		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise								SAS A&M FRENCH BANDIT						Néant ☐ *			
										Exercice N							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	51 309						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	4 135						
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC							
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	55 444						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	60 904						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 543						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG							
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	62 447						
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-7 003						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ							
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	-10 233						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 461 317						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 870 496						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	-409 178						
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO						
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières						HY							
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG							
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *						HP							
				- Crédit-bail immobilier						HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J						
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)									HX						
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)									RC						
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)									RD						
	(9)	Dont transfert de charges									A1	1 500					
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	5 333					
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6			Obligatoires	A9								
				dont cotisations facultatives Madelin	A7												
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8														
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N							
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels					
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge										57							
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge										51							
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge										44							
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge										76							
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge										96							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N							
										Charges antérieures		Produits antérieurs					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SAS A&M FRENCH BANDIT										Néant ☐ *						
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations													
									1				2				3									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	183 673				D8					D9	108 264						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	6 000				KE					KF							
CORPORELLES	Terrains								KG					KH					KI							
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9						KJ					KK					KL				
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1						KM					KN					KO				
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[Dont Composants		M2				KP					KQ					KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3				KS					KT					KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	16 184				KW					KX						
		Matériel de transport *								KY					KZ					LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	2 411				LC					LD	708					
		Emballages récupérables et divers *								LE					LF					LG						
	Immobilisations corporelles en cours								LH	76 032				LI					LJ	20 239						
	Avances et acomptes								LK					LL					LM							
	TOTAL III								LN	94 628				LO					LP	20 946						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G					8M					8T						
		Autres participations								8U					8V					8W						
Autres titres immobilisés								1P					1R					1S								
Prêts et autres immobilisations financières								1T	7 440				1U					1V	20 714							
TOTAL IV								LQ	7 440				LR					LS	20 714							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	291 741				ØH					ØJ	149 924			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence										
						par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
						1				2								4								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ	291 938		D7										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	6 000		1X										
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ										
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC											
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF											
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI											
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML										
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU	2 584		MM	13 600		MN			MO											
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR											
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	3 118		MU											
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX											
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ	24 724		NA	71 547		NB										
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF										
TOTAL III						IY			NG	27 309		NH	88 265		NI											
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW										
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ										
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D										
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	4 419		2F	23 735		2G										
	TOTAL IV						I3			NJ	4 419		NK	23 735		2H										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	31 727		ØL	409 938		ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise

SAS A&M FRENCH BANDIT

Néant

*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	72 482	EL	44 896	EM		EN	117 379
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 000	PF		PG		PH	6 000
TOTAL I		RK	78 482	RM	44 896	RN		RO	123 379
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 917	QE	3 064	QF	1 041	QG	4 941
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 812	QM	678	QN		QO	2 489
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 729	QV	3 742	QW	1 041	QX	7 430
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	83 211	ØP	48 638	ØQ	1 041	ØR	130 809

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SAS A&M FRENCH BANDIT								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	68	6U		6V	68	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	68	TY		TZ	68	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	68	UB		UC	68	UD		
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE		UF	68			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	23 735	UV		UW	23 735		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	102 837		102 837				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	105		105				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	15 551		15 551				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	17 265		17 265				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
Charges constatées d'avance					VS	6 407		6 407				
TOTAUX					VT	165 899	VU	142 164	VV	23 735		
RENVUIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	100 582		51 076		49 505				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	156 634		156 634						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	326 396		326 396						
Personnel et comptes rattachés			8C	16 359		16 359						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	21 623		21 623						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 823		10 823						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 633		1 633						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	21 114		21 114						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	8 299		8 299						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	5 097		5 097						
TOTAUX			VY	668 559	VZ	619 054		49 505				
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	91 880	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2023					
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB							
	Amendes et pénalités		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	3 638				
			WJ	3 638	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7					
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %								I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN					
									WN					
									WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	20 466			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
									TOTAL I	WR	24 104			
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*											WS	409 178		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)											WT			
Régimes imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)									WV			
		- imposées aux taux de 0 %									WH			
		- imposées aux taux de 19 %									WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
Majoration d'amortissement*										XD				
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF			
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC					
						Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)											XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		)	XG	26 733			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)									XI		XH	435 911		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*									ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *													XJ	411 807
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN				XL	
									XO		XO	411 807		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A&M FRENCH BANDIT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 804 913
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	1 804 913
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	411 807
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	2 216 720
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	16 359
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A&M FRENCH BANDIT</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	-932 556	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-877 536		Dividendes		ZD							
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE							
							Report à nouveau		ZF							
	TOTAL I			ØF	-1 810 092		TOTAL II (NB : le total I doit être égal au total II)		ZG	-1 810 092						
										ZH	-1 810 092					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier					Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7		)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	172 578				
	- Locations, charges locatives et de copropriété					dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	53 328	)	XQ	53 328				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	8 000				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	85 609				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes					dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		)	ST	401 331				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	720 845				
	- CFE, CVAE										YW	3 231				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés					(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		)	9Z	745				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	3 976				
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	249 430				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	269 189				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)										ØB	243 248				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	5,57 %				
	- Numéro de centre agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL					
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO					
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	Machine à graver - M20 P	2 584	1 041		1 543
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1	4 135	2 591	2 591				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres elements	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			2 591				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A&M FRENCH BANDIT</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT															Néant ☐ *																					
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023															Durée en nombre de mois 1 2																					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																																				
Effectif moyen du personnel * :															YP	5																				
Dont apprentis															YF	1																				
Dont handicapés															YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																																				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	1 380 154																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																					
TOTAL 1															OX	1 380 154																				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	885																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	103 779																				
Subventions d'exploitation reçues															OF																					
Variation positive des stocks															OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																					
TOTAL 2															OM	104 663																				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																																				
Achats															ON	611 850																				
Variation négative des stocks															OQ	171 676																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	639 062																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	6 367																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY																					
TOTAL 3															OJ	1 428 954																				
IV - Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG	55 863																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA	55 863																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	1 380 154					Effectifs au sens de la CVAE *					EY	6									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX																					
Période de référence															GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation															HR			/			/															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

84323837900021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A&M FRENCH BANDIT

ADRESSE (voie)

72 Boulevard Victor Hugo

CODE POSTAL

93400

VILLE

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1096435

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

19900

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

BANDIT'S FAMILY

N° SIREN (si société établie en France)

853247864

% de détention

26,8737

Nb de parts ou actions

300 000,00

Adresse :

N°

72

Voie

BD VICTOR HUGO

Code Postal

93400

Commune

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

FOUNDERS FUTURE FUND I

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

13,1143

Nb de parts ou actions

146 400,00

Adresse :

N°

15

Voie

Boulevard FW RAIFFEISEN

Code Postal

2411

Commune

LUXEMBOURG

Pays

Luxembourg

Forme juridique

SAS

Dénomination

NEFTYS PHARMA

N° SIREN (si société établie en France)

444653794

% de détention

52,6934

Nb de parts ou actions

588 235,00

Adresse :

N°

81

Voie

rue d'Amsterdam

Code Postal

75008

Commune

PARIS-08

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET : 84323837900021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&M FRENCH BANDIT

ADRESSE (voie) 72 Boulevard Victor Hugo

CODE POSTAL 93400 VILLE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	324	
prel tva 12.2022 prel tva 12.2022 PENALITES	2 838	
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge	39	
amende tresorerie tva 12.2022 amende tresorerie tva 12.2022	424	
recettes namur redresst belge recettes namur redresst belge	13	
Cession 2181000000-1-Machine à graver	1 543	
f/20230082 veto sante f/20230082 veto sante		4 135
régul n-1	57 266	
régul n-1		51 309
Total	62 447	55 444

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
dons famille		20 466
TOTAL		20 466

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt famille		10 233
charge/prime d'émission		16 500
TOTAL		26 733

Désignation de l'entreprise SAS A&M FRENCH BANDIT
Numéro de siret 84323837900021

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
CLIENTS PRODUITS NON FACT	56 507
Total des produits à recevoir	56 507

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
SUR EMP AUPRES ETS DE CREDIT	66
FR ACH.FACT.NON PARVENUES	50 021
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	3 007
DETTES PROV CONGES PAYES	16 359
Taxe apprentissage liberatoire	41
ORG. SOC. CHARGES A PAYER	5 670
ETAT CHARGES A PAYER	67
ASSOCIES C/C - INTERETS COURUS	1 114
DIVERS - CHARGES A PAYER	2 726
Total des charges à payer	79 071

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVAN			6 407		
Total des charges constatées d'avance			6 407		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE			5 097		
Total des produits constatés d'avance			5 097		

CRÉDIT IMPÔT FAMILLE
(Article 244 quater F du code général des impôts)

Formulaire obligatoire
art 49 septies YC annexe III au CGI

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille ¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Année civile	2023
--------------	------

Dénomination de l'entreprise :	SAS A&M FRENCH BANDIT	N° SIREN :	843238379
		Nature de l'activité exercée :	Vente à distance sur catalogue spécialisé
Adresse	72 Boulevard Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE		
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I - DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Depenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	20 465
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	10 233

Depenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	10 233
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 13)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	10 233

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.
³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III - EMPLOI DE CERTAINES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV - PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572 - SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Entreprises individuelles : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n°SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 9.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023											
Dénomination de l'entreprise : SAS A&M FRENCH BANDIT										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		8	4	3	2	3	8	3	7	9	PME au sens communautaire (Cocher la case)
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD											
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.										
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris										
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME										
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte									1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.									2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés									3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD			
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD			
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50px;"></td><td>dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM</td></tr></table>		dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	10 233		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD			
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD			
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD			
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)			
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD			
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD			
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD			
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD			
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD			

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTES

- Deux nouveaux crédits d’impôt, créés par la loi de finances pour 2022, sont intégrés à ce formulaire :

• le crédit d’impôt en faveur des éditeurs d’oeuvres musicales (EOM) au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2022 pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1er janvier 2022 et engagées jusqu’au 31 décembre 2024. (art.82 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022) ;

• le crédit d’impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) au titre des dépenses de recherche facturées à une entreprise par un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC), pour la réalisation d’opérations de recherche scientifique et technique, dans le cadre d’un contrat de collaboration de recherche effective, conclu entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025 (art. 69 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022).

- Une nouvelle réduction d’impôt, créée par la loi de finances pour 2021, est intégrée à ce formulaire :

• la réduction d’impôt au titre des investissements productifs et dans le secteur du logement, réalisés dans les collectivités d’outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (RI COM), à compter du 1er janvier 2022 (art. 108 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021).

- Par ailleurs, deux crédits, désormais obsolètes, ont été supprimés :

• le crédit d’impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique ;

• le crédit d’impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux.



A&M
Société par actions simplifiée au capital de 11.163,35 €
Siège social : 72, bd Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen
843 238 379 R.C.S. Bobigny

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-cinq juin,

Les associés de la Société se sont réunis ce jour à 10h en assemblée générale ordinaire annuelle dans les locaux situés au 81 rue d'Amsterdam, 75008 Paris, sur convocation du Président par courrier électronique en date du 17 juin 2024.

La séance est présidée par Monsieur Mathieu Even, Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, certifiée conforme par le Président de séance.

Jean-François Bourrin, représentant la société PKF Arsilon, commissaires aux comptes régulièrement convoqués, n'est pas présent à la réunion et est excusé.

La feuille de présence permet de constater que des associés possédant 1.049.735 actions sont présents ou représentés, soit plus 94% des droits de vote.

Le Président, constatant que le quorum est atteint, la Société, déclare que l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation des associés, adressée par courrier électronique ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes, adressée par courrier électronique ;
- le bilan de la Société, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code commerce ; et
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, les rapports du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été régulièrement tenus à la disposition des associés, au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président (*à titre ordinaire*) ;
2. Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (*à titre ordinaire*);
3. Dépenses et charges non déductibles (*à titre ordinaire*) ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions (*à titre ordinaire*) ;
5. Ratification de la rémunération de Mathieu Even en qualité de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation de sa rémunération pour l'exercice de son mandat (*à titre ordinaire*) ;
6. Résolution à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce (*à titre extraordinaire*) ;
7. Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt (*à titre ordinaire*).

Le Président donne lecture de ses rapports.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les comptes dudit exercice,

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des termes du rapport du Président, **approuve** ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un résultat net comptable de (409.178) euros.

En conséquence, l'Assemblée **donne** au Président de la Société quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense visée par l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (à titre ordinaire) des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée, après avoir constaté que lesdits comptes annuels de l'exercice écoulé se soldent par un résultat net comptable de (409.178) euros,

décide d'affecter ladite perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de la manière suivante :

- Perte de l'exercice	(409.178) €
-----------------------	-------------

En totalité au compte « report à nouveau débiteur » qui s'élève ainsi à (2.219.270) euros.

L'Assemblée rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (à titre ordinaire) des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Dépenses et charges non déductibles

L'Assemblée **approuve**, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 3.638 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (à titre ordinaire) des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions

L'Assemblée, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport en **approuve** les termes.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Ratification de la rémunération de Mathieu Even en qualité de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation de sa rémunération pour la durée de son mandat ;

L'Assemblée **ratifie** la rémunération versée par la Société à Mathieu Even en qualité de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'est élevée à un montant total brut de 104.000,00 euros.

L'Assemblée **approuve**, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de Président de la Société et pendant toute sa durée, le versement par la Société à Mathieu Even (i) d'une rémunération annuelle fixe brute de 90.000,00 euros payable en douze mensualités d'égale montant (ii) ainsi qu'une prime d'un montant maximum de 14.000,00 euros brut liée à l'atteinte de certains objectifs tels que détaillés dans le contrat de prestations marketing conclu le 3 janvier 2024 entre Laboratoire Agecom et A&M. Ce dernier aura en outre droit au remboursement des dépenses raisonnables qu'il aura encourues dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs dûment établis.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (à titre ordinaire) des associés.

SIXIEME RESOLUTION

Résolution en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce

L'Assemblée,

- après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce applicable aux sociétés par actions simplifiées sur renvoi de l'article L. 227-1 du même Code ;
- après avoir pris acte qu'en raison des pertes constatées dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'approuvés par l'Assemblée ci-dessous, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la Société de manière anticipée et par conséquent que la Société poursuivra son activité.

L'Assemblée **prend acte** que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 31 décembre 2026, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, soit sous réserve de l'article L. 224-2 du code de commerce, de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (à titre extraordinaire) des associés.

SEPTIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs décisions adoptées par l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise (à titre ordinaire) des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Mathieu Even, Président de séance, Bandit's Family et François Bossé-Cohic, associés.

DocuSigned by:
 Mathieu Even
C065CBA5DD08428...

Monsieur Mathieu Even

Président

DocuSigned by:
 Mathieu Even
C065CBA5DD08428...

Bandit's Family

Associé

Par : Monsieur Mathieu Even

DocuSigned by:
 François Bossé-Cohic
5AA72941523A4D3...

François Bossé-Cohic

Associé